

PRODUCTION ALIMENTAIRE

Mise en œuvre d'une gestion durable des pêches

26 February 2026

9 SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

SDG1	NO POVERTY
SDG2	ZERO HUNGER
SDG3	HEALTH & WELL-BEING
SDG5	GENDER EQUALITY
SDG8	ECONOMIC GROWTH
SDG10	REDUCED INEQUALITIES
SDG12	RESPONSIBLE CONSUMPTION
SDG13	CLIMATE ACTION
SDG14	LIFE BELOW WATER

5 GLOBAL BIODIVERSITY FRAMEWORKS

GBF1	AREA PLANNING
GBF3	30% CONSERVATION
GBF5	SUSTAINABLE HARVESTING
GBF7	POLLUTION REDUCTION
GBF10	AGRICULTURAL BIODIVERSITY

5 GLOBAL ADAPTATION TARGETS

GGA9D	ECOSYSTEMS
GGA9B	FOOD & AGRICULTURE
GGA9E	INFRASTRUCTURE
GGA9F	LIVELIHOODS
GGA9A	WATER & SANITATION

À l'échelle mondiale, les océans et les systèmes aquatiques intérieurs, notamment les lacs, les rivières et les zones humides, jouent un rôle essentiel dans la préservation des pêcheries en fournissant des habitats indispensables, en maintenant la biodiversité et en favorisant la productivité halieutique. Cependant, ces écosystèmes ont été et continuent d'être profondément affectés par le changement climatique. Il convient de noter que les océans ont absorbé plus de [93 % de la chaleur](#) et plus de [26 %](#) des émissions de dioxyde de carbone produites par les humains au cours de l'ère industrielle. Cela a modifié les écosystèmes océaniques, contribué à l'élévation du niveau des mers, entraîné une augmentation de la fréquence des épidémies, acidifié l'eau de mer, accru la mortalité, modifié le fonctionnement du réseau trophique océanique, réduit la productivité d'espèces clés et modifié la répartition géographique de nombreux stocks halieutiques importants. Ces changements ont un impact profond sur la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé, le bien-être et les moyens de subsistance d'environ 500 millions de personnes engagées dans la pêche artisanale non commerciale, tandis que [plus de 3,2 milliards d'individus](#) dépendent des aliments aquatiques pour au moins 20 % de leur apport moyen en protéines animales, bénéficiant de leur riche teneur en acides aminés

essentiels et en micronutriments vitaux tels que les vitamines, les minéraux et les acides gras oméga-3 à longue chaîne.

Parallèlement, les pratiques de pêche non durables contribuent au changement climatique, notamment en dégradant les écosystèmes marins et d'eau douce, en réduisant la capacité des poissons marins et d'eau douce et d'autres biotes à agir comme puits de carbone biologiques, ainsi que directement par les émissions des flottes de pêche. La pêche non durable compromet la résilience des écosystèmes côtiers et marins, ainsi que les multiples avantages et le potentiel d'atténuation et d'adaptation qu'ils offrent.

Selon [la définition du WWF](#), « une pêche est durable lorsque sa base écologique est préservée et restaurée, garantissant ainsi que les générations futures ne soient pas désavantagées ; lorsque les bénéfices de l'activité de pêche renforcent la résilience de la communauté/société et lorsque les mesures de gestion et de gouvernance reflètent l'approche de précaution, facilitant les ajustements nécessaires en matière de captures, d'efforts et d'engins de pêche, dans la transparence et avec des rapports publics ». Une mauvaise gestion des pêcheries, entraînant une surpêche et des inégalités mondiales en matière d'accès, combinée aux effets du changement climatique, de la pollution et de la dégradation des écosystèmes, a mis en danger les écosystèmes marins, les stocks halieutiques et les moyens de subsistance.

[La gestion écosystémique des pêches](#) (GEP) est une approche holistique de la gestion des pêches et des ressources halieutiques marines et continentales qui tient compte de l'ensemble de l'écosystème des espèces gérées, y compris la dimension socio-économique. L'objectif de la gestion écosystémique est de maintenir les écosystèmes dans un état sain, productif et résilient afin qu'ils puissent fournir les services que les humains souhaitent et dont ils ont besoin. L'approche EBFM peut également être appliquée à la [gestion des espèces marines protégées](#) et joue un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité marine dans son ensemble.

Étant donné que la protection des habitats fonctionnels contre la pollution et la dégradation est l'un des objectifs opérationnels de la GEFD, la transition vers des sources d'énergie renouvelables et des pratiques à faible émission de carbone peut être considérée comme conforme à ces objectifs. Il est essentiel d'accroître la résilience des écosystèmes côtiers et marins face aux changements environnementaux, de réduire les émissions et autres impacts environnementaux de l'industrie, et de mieux permettre au secteur de s'adapter à ces changements. Il est important de noter que l'augmentation de la biomasse halieutique grâce à une gestion durable peut [contribuer](#) de manière significative [à la séquestration du carbone bleu](#) et aider à atténuer le changement climatique.

Mesures concrètes à mettre en œuvre

Il existe plusieurs pratiques éprouvées qui peuvent améliorer la durabilité de la gestion des pêches. Il s'agit notamment de mesures qui :

- Lutter contre la surpêche et reconstituer les stocks :
 - Mettre en œuvre des stratégies de récolte et des plans de reconstitution fondés sur des données scientifiques aux niveaux provincial, national et régional.
 - Soutenir les capacités afin d'améliorer la collecte et l'utilisation des données dans la gestion des pêches.
 - [Soutenir la transparence](#) dans le secteur de la pêche, notamment en ce qui concerne les données sur les bénéficiaires effectifs, les pavillons de complaisance, les coentreprises et la comptabilité publique de l'utilisation des recettes provenant des accords d'accès aux pêcheries étrangères.
 - Éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), notamment par une surveillance, un contrôle et une surveillance efficaces, ainsi que par la mise en œuvre d'accords internationaux contraignants et de lignes directrices volontaires.
 - Les autorités nationales compétentes peuvent utiliser les systèmes de documentation des captures pour valider les documents et vérifier que les produits proviennent de sources

légales. Ceux-ci accompagnent les animaux aquatiques pêchés depuis les zones de pêche jusqu'aux marchés, ce qui permet de garantir la traçabilité totale des captures et leur conformité vérifiable à toutes les exigences applicables.

- Réglementer les équipements de pêche afin de garantir qu'ils aient un impact minimal sur les habitats naturels, la biodiversité, les fonds marins ou les eaux environnantes.
 - Établir et augmenter les réserves et les zones de reconstitution afin d'offrir aux poissons des zones sûres pour leur croissance et leur reproduction.
 - Introduire des saisons d'ouverture et de fermeture pendant lesquelles les pêcheurs peuvent capturer certaines espèces de poissons, et [imposer des périodes de fermeture de la pêche](#) afin de laisser le temps aux stocks de se reconstituer.
 - Les pays importateurs doivent assumer leurs responsabilités : soutenir les réglementations spécifiques à la pêche en matière de diligence raisonnable afin de contrôler efficacement et de garantir la durabilité des importations de produits de la mer. Soutenir les améliorations technologiques afin de garantir la durabilité tout au long des chaînes de valeur de la pêche, par exemple la méthodologie blockchain.
- Réduire et éliminer les prises accessoires :
 - Les prises accessoires constituent une menace importante pour l'environnement marin, entraînant un déclin spectaculaire des populations de nombreuses espèces marines et continentales, ce qui perturbe la connectivité fonctionnelle du réseau trophique. La réduction des prises accessoires peut être obtenue grâce à des mesures politiques et techniques, telles que l'introduction d'équipements de pêche innovants qui réduisent les prises accessoires et les impacts négatifs sur l'habitat. Des mesures plus détaillées visant à réduire les prises accessoires sont décrites dans les [Directives internationales de la FAO sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets](#).
 - Promouvoir la mise en œuvre de lignes directrices en matière de pêche responsable et durable :
 - Encourager la mise en œuvre du [Code de conduite pour une pêche responsable](#) de la FAO.
 - Promouvoir les produits de la mer issus d'une pêche responsable, tels que ceux certifiés durables par des organismes de certification tiers [agréés par l'ISEAL](#) et [le GSSI](#), par exemple le [Marine Stewardship Council](#) (MSC), et/ou classés « verts » selon [les guides des produits de la mer](#) du WWF.
 - Dans le même temps, promouvoir une pêche locale et régionale durable à petite échelle et à faible impact, dont l'empreinte environnementale est manifestement réduite, en reconnaissant que les systèmes de certification ne constituent pas une option économique pour bon nombre de ces pêcheries.
 - Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents par les États :
 - Les principaux accords comprennent la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), [l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons](#) de 1995, l'Accord sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales de 2023 (accord BBNJ), [l'accord de conformité](#) de la FAO de 1993 et [l'accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port](#) de 2009, qui vise à empêcher les navires pratiquant la pêche INN d'utiliser les ports et de débarquer leurs captures.
 - Les lois du travail fondées sur le [Protocole de l'OIT de 2014 à la Convention sur le travail forcé de 1930](#) et la [Convention de l'OIT sur le travail dans le secteur de la pêche de 2007](#) sont essentielles pour protéger les travailleurs migrants, les travailleurs temporaires et les travailleurs maritimes contre l'esclavage moderne et les violations des droits humains.
 - Dans le cadre de l'accord sur les subventions à la pêche, l'OMC [a convenu d'interdire certaines subventions à la pêche préjudiciables en 2022](#), exhortant ses membres à interdire les subventions dans les situations clairement risquées

du point de vue de la durabilité, c'est-à-dire celles liées à la pêche INN, à la pêche sur des stocks évalués comme surexploités si aucune mesure de reconstitution n'est mise en œuvre, et à la pêche en haute mer non réglementée.

- Des directives volontaires importantes, telles que les Directives volontaires de la FAO pour [la performance des États du pavillon](#), les Directives volontaires de la FAO pour [les systèmes de documentation des captures](#) et les [Listes de contrôle et directives techniques](#) de la FAO [pour lutter contre la pêche INN](#), peuvent faciliter la mise en œuvre de ces accords.
- Promouvoir une pêche artisanale durable et respectueuse des écosystèmes, et renforcer son rôle dans la gestion environnementale :
 - Soutenir une gestion communautaire efficace, équitable et inclusive des pêches et soutenir les acteurs de la pêche artisanale en mettant en œuvre les Directives volontaires pour [la sécurité des pêches artisanales](#) de la FAO.
 - Améliorer l'enregistrement et la communication d'informations par les pêcheurs, en particulier les petits pêcheurs et les travailleurs du secteur de la pêche, grâce à des systèmes de déclaration visant à soutenir une gestion durable des pêches fondée sur des données, à améliorer la surveillance sectorielle et à permettre l'élaboration de politiques éclairées.
 - Parallèlement, améliorer l'accès aux régimes de protection sociale en veillant à ce que les pêcheurs et les travailleurs du secteur de la pêche enregistrés soient reconnus dans les systèmes nationaux de sécurité sociale.
 - Soutenir la transparence et la participation politique des petits pêcheurs dans les politiques qui les concernent.
 - Garantir les droits fonciers face à la concurrence d'acteurs plus puissants de l'économie bleue (par exemple, le pétrole/gaz, le transport maritime, le tourisme) qui ont souvent un impact négatif sur les écosystèmes marins et les communautés côtières.
 - Permettre un accès plus équitable aux pêcheries, tout en élaborant des politiques, des stratégies et des programmes de protection du travail pour les travailleurs du secteur de la pêche.
 - Accroître le soutien financier dans le contexte de l'économie bleue durable et de la gestion des océans, par exemple en encourageant la création d'écoles de commerce destinées en particulier aux femmes.
 - Soutenir les capacités techniques et infrastructurelles, la sécurité en mer et la transformation après récolte, par exemple en soutenant les coopératives, en particulier celles destinées aux femmes.
 - Utilisez [l'outil d'évaluation de la gestion des pêches \(FISHMAT\)](#) qui fournit une plateforme permettant d'évaluer les pêcheries artisanales, de visualiser les données et d'utiliser la gestion adaptative pour atteindre les objectifs en matière de pêche.
- Réduire l'utilisation des combustibles fossiles et promouvoir les énergies renouvelables dans le secteur de la pêche, en veillant à ce que la modernisation des navires n'entraîne pas une augmentation de la capacité de la flotte :
 - Adopter et promouvoir des pratiques et des équipements à faible impact et à faible consommation de carburant ([LIFE](#)) qui améliorent l'efficacité des techniques de pêche.
 - Promouvoir une propulsion efficace et la production d'énergie à bord en réduisant la vitesse de croisière, en utilisant des systèmes de propulsion hybrides (électrique + diesel) et des biocarburants, et en optimisant la conception de la coque et de l'hélice. Il a été [démonstré que](#) ces mesures [permettent de réduire la consommation de carburant et de réaliser des économies](#).
 - Stimuler les investissements dans l'utilisation de systèmes photovoltaïques solaires pour

recharger les moteurs des petits bateaux de pêche.

- Élaborer des politiques spécifiques et des cadres favorables afin de stimuler les investissements dans des solutions techniques à chaque étape de la chaîne de valeur dans le secteur de la pêche artisanale. Renforcer les capacités des institutions et des organisations à promouvoir [les technologies alimentées par des énergies renouvelables](#) et sensibiliser les pêcheurs artisanaux à leur utilité.
- Prévenir les déchets plastiques issus de la pêche. Réduire au minimum les pertes d'engins de pêche en mer afin d'éviter la « pêche fantôme », par exemple en participant à [l'initiative mondiale contre les engins de pêche fantômes \(Global Ghost Gear Initiative\)](#). Les mesures spécifiques peuvent inclure :
 - Mesures de contrôle visant à éliminer et à réduire la production, l'utilisation et le commerce d'engins de pêche en plastique évitables et à haut risque.
 - Mesures de contrôle visant à garantir la circulation sûre et la gestion écologiquement rationnelle des engins de pêche.
 - Gestion écologique des déchets provenant des engins de pêche.

Mesures favorisant la gouvernance

Outre celles déjà décrites, les mesures suivantes peuvent être prises pour garantir davantage que les dispositions en matière de gestion et de gouvernance assurent la durabilité de la pêche, notamment des règles de contrôle des captures fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles, la facilitation d'une déclaration, d'un suivi et d'une surveillance/conformité adéquats, un niveau élevé de transparence et une évaluation et un ajustement réguliers :

- Veiller à l'application d'une approche préventive concernant les impacts écologiques, sociaux et économiques de la pêche, y compris les impacts du changement climatique.
- Grâce à des stratégies nationales et internationales de gestion des ressources :
 - Intégrer la pêche dans des cadres plus larges de planification et de gouvernance.
 - Collaborer avec les États membres des organisations régionales de gestion des pêches afin de mettre en œuvre des stratégies d'exploitation des ressources plus équitables et durables en haute mer, c'est-à-dire dans les zones situées au-delà des juridictions nationales.
 - Créer des zones marines protégées à grande échelle grâce au [traité sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales](#), conclu dans le cadre [du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité](#).
 - Intégrer des mesures de gestion visant à protéger et à conserver les écosystèmes de carbone bleu, ainsi qu'à conserver et restaurer les écosystèmes côtiers et marins, notamment les récifs coralliens, les mangroves, les marais littoraux et les herbiers marins, afin de renforcer l'adaptation et la résilience.
- Renforcer les capacités de gestion des pêches :
 - Accroître la transparence dans le secteur grâce à des mécanismes tels que [l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche \(FiTI\)](#).
 - Améliorer la qualité des données halieutiques. Il s'agit là d'un élément essentiel à la mise en œuvre de pratiques de pêche durables, car l'absence de programmes solides de collecte de données limite les possibilités d'action adaptée. Aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans ce domaine.
 - Veiller à ce que des fonds suffisants soient alloués à la gestion des pêches dans les pays et à ce que la source de financement soit indépendante des [revenus provenant de l'accès](#)

[des flottes de pêche étrangères](#), afin de minimiser les conflits d'intérêts et les risques de corruption affectant la durabilité des pêches.

- Développer des outils et former le personnel à la gestion, à l'exploration et à la conservation des données (c'est-à-dire au contrôle qualité) ainsi qu'à l'utilisation d'approches d'évaluation appropriées (par exemple, méthodes simples basées sur des indicateurs et utilisant des données limitées).
- Promouvoir et soutenir la collaboration avec les communautés de pêcheurs dans la collecte et l'interprétation des données, et faciliter l'utilisation des technologies et le transfert de connaissances dans la collecte de données et d'informations.
- Renforcer les capacités d'application :
 - Évaluer et renforcer les capacités techniques en matière de conformité et d'application.
 - Élaborer et mettre en œuvre des processus de suivi afin de comprendre les implications sociales et économiques des mesures de gestion.
 - Élaborer des mesures de sécurité en mer adaptées au changement climatique et à l'évolution de la disponibilité des poissons.
- Garantir des politiques de pêche inclusives :
 - Veiller à ce que les décisions en matière de politique et de gestion des pêches soient inclusives et permettent un accès équitable (c'est-à-dire pour les populations touchées, notamment les petits pêcheurs, les peuples autochtones, les femmes, les communautés locales et d'autres groupes marginalisés qui ont besoin d'une voix et d'une place à la table des négociations), tout en favorisant une reconnaissance respectueuse des preuves scientifiques et des connaissances locales et traditionnelles.
 - Publier toutes les informations disponibles dans les langues locales afin de faciliter l'accès aux connaissances, l'éducation et la participation des acteurs du secteur de la pêche.
 - Prendre explicitement en considération les différences entre les sexes en termes de vulnérabilité et s'appuyer sur les compétences spécifiques et le rôle positif que peuvent jouer les femmes et les jeunes.
 - Renforcer les droits fonciers et les droits d'accès aux pêcheries et aux ressources liées à la pêche des communautés de pêcheurs.
 - Promouvoir la réduction des inégalités socio-économiques et mettre en œuvre des mesures visant à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité alimentaire, car ces mesures peuvent [accroître la résilience et la durabilité](#) dans l'utilisation des ressources halieutiques.
- Établir des partenariats :
 - Établir des partenariats avec l'industrie de la pêche et œuvrer pour influencer les marchés et les chaînes d'approvisionnement des produits de la mer, notamment par la mise en place de partenariats pour l'amélioration des pratiques de pêche, la certification et la création de coalitions d'entreprises.
 - Établir des partenariats de gestion avec les parties prenantes grâce à des mécanismes collaboratifs de prise de décision, assortis de règles et de processus clairs pour une gestion efficace des pêches qui tienne compte des intérêts de toutes les parties prenantes, y compris les communautés de pêcheurs artisanaux.
 - Mettre en place des organisations de producteurs de produits de la mer inclusives et durables.
- Réduire les subventions néfastes et encourager les investissements dans des pratiques durables :
 - Investir et innover dans les pratiques de pêche et d'aquaculture, les alternatives modernes en matière d'assurance, les systèmes d'alerte précoce, la communication et l'utilisation des données en temps réel du secteur.
 - Interdire les subventions néfastes à la pêche, qui constituent un facteur clé de

l'épuisement généralisé des stocks halieutiques mondiaux, en mettant en œuvre efficacement [l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche](#) et en soutenant la conclusion d'un accord élargi de l'OMC sur les subventions à la pêche.

- Améliorer le financement de la pêche artisanale durable, grâce à des mesures telles que l'assurance contre les risques, le microcrédit, la création de coopératives et une plus grande cohérence entre le commerce et l'aide au développement.

Outils et guides pour la mise en œuvre

Les principaux outils et guides destinés à soutenir la mise en œuvre d'une gestion durable des pêches peuvent inclure :

Outils

Pêche communautaire

Community Catch est une initiative unique visant à donner aux communautés de pêcheurs artisanaux les moyens d'accéder au marché grâce à une norme de certification abordable, accessible et crédible.

Lien : <https://communitycatch.org>

Boîte à outils FAO EAF

La boîte à outils EAF guide les utilisateurs à travers les quatre principales étapes de planification (à savoir (i) lancement et portée, (ii) identification des actifs, des enjeux et des priorités, (iii) développement de systèmes de gestion, et (iv) mise en œuvre, suivi et évaluation des performances) à l'aide d'instructions claires, et aide à identifier les outils et activités adaptés en fonction du type de pêche, des ressources et des capacités.

Lien : <https://www.fao.org/fishery/en/eaf-net/toolbox>

FishPath

FishPath est un outil d'aide à la décision en ligne qui propose des options stratégiques personnalisées pour la pêche. Il offre des conseils sur mesure en matière de collecte de données, d'évaluation et de mesures de gestion, ainsi qu'une plateforme permettant aux parties prenantes de s'engager et d'intégrer leurs connaissances afin d'élaborer des plans de gestion durable des pêches.

Lien : <https://fishpath.org/home>

Outil d'évaluation de la gestion des pêches (FISHMAT)

FISHMAT fournit une plateforme permettant d'évaluer les pêcheries artisanales, de visualiser les données et d'utiliser une gestion adaptative pour atteindre les objectifs en matière de pêche.

Lien : <https://portal.rare.org/en/tools-and-data/fma/>

Plateforme Global Fishing Watch

Fournit des visualisations de données en libre accès et des outils d'analyse pour surveiller l'activité humaine en mer, favorisant ainsi la transparence et la gestion durable des pêches à l'échelle mondiale.

Lien : <https://globalfishingwatch.org>

Initiative « WWF Oceans Futures »

Cet outil prévoit comment les populations de poissons pourraient évoluer en raison du changement climatique et peut ainsi faciliter les actions de conservation collaboratives afin de prévenir de futurs conflits.

Lien : <https://www.oceansfutures.org/about>

Guides

FAO Blue Ports Initiative (BPI)

Une plateforme open source qui aide les ports de pêche à promouvoir la durabilité environnementale, sociale et économique dans l'ensemble des opérations et de la gestion portuaires. Elle comprend actuellement un réseau de 26 pays en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Lien : <https://www.fao.org/in-action/blue-ports-initiative/en>

FAO Pêche et aquaculture intelligentes face au climat

Cours en ligne visant à soutenir l'intégration de l'approche agricole intelligente face au climat (AIC) dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Il offre des connaissances techniques sur les principes de l'AIC et des conseils pour sa mise en œuvre.

Lien : <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=579>

Synergies

La mise en œuvre d'une gestion durable des pêches fondée sur les écosystèmes peut également contribuer à la réalisation des objectifs du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (KM-GBF) et des objectifs de développement durable (ODD).

Avantages liés à l'atténuation des changements climatiques

La mise en œuvre d'une gestion durable des pêches fondée sur les écosystèmes peut notamment jouer un rôle clé dans l'atténuation du changement climatique de plusieurs façons :

- Une gestion durable des pêches fondée sur les écosystèmes peut contribuer de manière significative à l'atténuation du changement climatique, notamment grâce à [la séquestration du carbone bleu](#), en reconstituant les stocks halieutiques et en favorisant des réseaux trophiques marins plus sains.
- Des stocks plus sains et plus abondants peuvent à leur tour entraîner une [réduction de la consommation de combustibles fossiles](#), car les bateaux auraient besoin de passer moins de temps en mer (effort) pour obtenir le même volume de prises.
- La réduction des subventions accordées à la pêche pour l'achat de carburant décourage les pratiques de pêche non rentables sur le plan économique et réduit l'effort de pêche global, ce qui profite aux stocks halieutiques.
- Le passage à des engins à faible consommation de carburant et à des sources d'énergie hybrides et renouvelables efficaces permet également de réduire l'effort de pêche et/ou les émissions. La priorité accordée aux engins à faible consommation de carburant dans chaque pêcherie pourrait à elle seule réduire les émissions de gaz à effet de serre de [4 à 61 %](#), selon les espèces pêchées.

Avantages de l'adaptation au changement climatique

Parmi les sept domaines clés d'adaptation proposés dans le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, la mise en œuvre d'une gestion durable des pêches peut contribuer directement aux objectifs suivants :

- **Objectif 9a (Eau et assainissement)** : Le maintien d'écosystèmes aquatiques sains grâce à une gestion durable des pêches peut contribuer à [la qualité de l'eau](#) et à [la résilience des ressources en eau](#), en particulier dans les environnements côtiers et marins.
- **Cible 9b (Alimentation et agriculture)** : Une gestion durable des pêcheries garantit la disponibilité à long terme des stocks halieutiques, favorise [la sécurité alimentaire et fournit une source fiable de protéines et de nutriments](#) aux communautés.
- **Objectif 9d (Écosystèmes)** : En protégeant et en réhabilitant [les habitats marins \(tels que les récifs coralliens et les zones côtières\) et les réseaux trophiques](#), la gestion durable des pêches contribue à préserver la biodiversité et à maintenir des écosystèmes sains.
- **Objectif 9e (Infrastructures)** : Une gestion durable des pêches peut réduire la pression sur les infrastructures côtières en préservant [les services écosystémiques](#) (tels que la protection naturelle des côtes par les récifs et les mangroves) et en favorisant un développement côtier résilient au changement climatique.
- **Objectif 9f (Moyens d'existence)** : La pêche est une source essentielle de [revenus et d'emplois](#) pour de nombreuses communautés. Une gestion durable protège ces emplois et favorise la stabilité économique dans les régions côtières.

Avantages liés à la biodiversité

Les mesures prises dans le cadre de cette option stratégique peuvent contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs du KM-GBF, notamment :

- **Objectif 1 (Planifier et gérer tous les domaines afin de réduire la perte de biodiversité)** : La gestion des pêches fondée sur les écosystèmes favorise une meilleure planification spatiale des écosystèmes aquatiques. Elle prend en compte diverses formes de tenure des pêches et d'approches de gouvernance spatiale, telles que [les droits d'utilisation territoriale pour la pêche](#), qui peuvent contribuer à l'objectif consistant à augmenter la superficie des écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins soumis à une planification spatiale.
- **Objectif 3 (Conserver 30 % des terres, des eaux et des mers)** : La gestion des pêches fondée sur les écosystèmes peut aider à clarifier les types et les niveaux d'activités de pêche acceptables

dans [les aires marines protégées \(AMP\) et autres mesures efficaces de conservation par zone \(OECM\)](#). Cette approche soutient l'objectif de conserver au moins 30 % des terres et des mers grâce à une gestion efficace, tout en garantissant une utilisation durable lorsque cela est approprié.

- **Objectif 5 (Garantir une exploitation et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages)** : La gestion des pêches fondée sur les écosystèmes favorise l'utilisation et le commerce durables des espèces aquatiques sauvages en intégrant les variables écosystémiques dans les évaluations des stocks. Cette approche [contribue à prévenir la surexploitation et à minimiser les impacts sur les espèces non ciblées](#), contribuant ainsi directement à la réalisation des objectifs visant à garantir que l'exploitation, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux et sans danger pour la santé humaine.
- **Objectif 7 (Réduire la pollution à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité)** : Cette option stratégique encourage l'utilisation de pratiques de pêche durables qui [peuvent contribuer à réduire la pollution dans les milieux marins](#). Par exemple, en réglementant les engins et les méthodes de pêche, les politiques axées sur la gestion écosystémique de la pêche peuvent conduire à une réduction drastique de la quantité d'équipements de pêche abandonnés ou « [engins fantômes](#) » qui contribuent à la pollution marine et à des taux élevés de mortalité de la faune sauvage, des animaux de la taille de cachalots se retrouvant empêtrés dans des équipements de pêche abandonnés. Voir [Réduire la pollution plastique dans l'agriculture et les systèmes alimentaires](#).
- **Objectif 10 (Renforcer la biodiversité et la durabilité dans l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la sylviculture)** : La gestion des pêches fondée sur les écosystèmes garantit que les zones de pêche sont gérées de manière durable, conformément à l'objectif de cet objectif. En tenant compte de facteurs écosystémiques tels que le climat, les conditions océanographiques et les relations prédateurs-proies, elle favorise [l'utilisation durable de la biodiversité](#) dans les pêcheries. Cette approche contribue à la [résilience](#) et à [l'efficacité à long terme des systèmes de production tout en préservant la biodiversité](#).

Autres avantages en matière de développement durable

Ce [rapport](#) donne un aperçu de la manière dont une pêche durable fondée sur les écosystèmes peut contribuer à la réalisation de plusieurs ODD en :

- **ODD 1 et 10 (Pas de pauvreté et Réduction des inégalités)** : offrir des moyens de subsistance équitables et autonomisants aux communautés côtières, y compris aux petits pêcheurs et aux peuples autochtones.
- **ODD 2 et 3 (Faim « zéro » et Bonne santé et bien-être)** : garantir l'accès à une alimentation saine et nutritive et améliorer les services écosystémiques marins nécessaires à la santé humaine.
- **ODD 5 (Égalité entre les sexes)** : promouvoir l'accès des femmes à des moyens de subsistance résilients, en particulier dans le secteur des petites entreprises.
- **ODD 8 (Travail décent et croissance économique)** : assurer la stabilité économique pour les générations actuelles et futures, améliorer la rentabilité et la stabilité à long terme du secteur de la pêche, et garantir des conditions de travail sûres et la protection des droits du travail pour les travailleurs maritimes et les pêcheurs.
- **ODD 12 (Consommation et production responsables)** : intégrer les principes de gestion responsable et durable dans l'approvisionnement en denrées alimentaires d'origine aquatique.
- **ODD 13 (Action pour le climat)** : accroître la résilience des pêcheries et des écosystèmes côtiers et marins face aux changements climatiques, réduire l'impact du secteur sur le climat et les écosystèmes marins, et accroître la séquestration du carbone bleu.
- **ODD 14 (Vie aquatique)** : soutenir des écosystèmes marins sains, garantir des stocks halieutiques responsables et protéger la biodiversité.

Principaux défis liés à la mise en œuvre, externalités négatives potentielles et compromis

Le succès de la mise en œuvre d'une gestion durable des pêches fondée sur les écosystèmes repose sur des interventions bien exécutées, mais des défis techniques et non techniques, ainsi que des compromis potentiels, notamment les suivants, peuvent entraver les résultats :

- Obstacles potentiels : manque de volonté et d'engagement politiques ; dynamiques géopolitiques et conflits qui entravent la gestion régionale des pêches ; manque de financement pour les structures de gestion ; et inégalités mondiales dans le système commercial des pêches.
 - [Les défis liés à la gestion écosystémique](#) comprennent la nécessité de collecter des données supplémentaires, d'élaborer de nouveaux modèles d'évaluation et de former le personnel aux approches écosystémiques.
 - Les mesures visant à réduire la surpêche peuvent avoir un impact négatif sur les moyens de subsistance de certains pêcheurs et des entreprises connexes.
 - Des mécanismes sont nécessaires pour éviter [les effets négatifs potentiels](#) (par exemple, une pression accrue sur les stocks de poissons sauvages) liés à l'utilisation de technologies de pêche plus efficaces.
-

Mesures visant à minimiser les défis, les externalités négatives potentielles et les compromis

L'intégration des mesures suivantes dans un cadre global et cohérent peut aider à relever les défis liés à la mise en œuvre et à minimiser les compromis négatifs potentiels :

- Favoriser la collaboration internationale afin de réduire les inégalités dans les chaînes de valeur mondiales du secteur de la pêche.
 - Adopter une approche holistique pour traiter les impacts sociaux et économiques potentiels des mesures de gestion, par exemple en prêtant attention à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en améliorant les mécanismes de financement pour les acteurs de la pêche artisanale et en investissant dans [des initiatives](#) communautaires inclusives visant à créer [des moyens de subsistance alternatifs](#).
 - Mettre en œuvre des plans de cogestion pour la gouvernance marine et explorer [d'autres mesures efficaces de conservation par zone \(OECM\)](#) afin de soutenir des moyens de subsistance durables, y compris [des mécanismes de gouvernance](#) collaboratifs et communautaires locaux.
 - Recherche et développement technologique, ainsi qu'investissements dans différents systèmes de production alimentaire et dans l'optimisation de l'utilisation des terres et de l'eau qui y est associée.
-

Outils, indicateurs et cadres de suivi

Le suivi de la mise en œuvre de la gestion écosystémique des pêches nécessite des systèmes de surveillance intégrés, des indicateurs mesurables et des cadres cohérents qui permettent d'évaluer à la fois les progrès réalisés dans la mise en œuvre et les résultats obtenus en matière de biodiversité et de climat.

Indicateurs permettant de suivre les résultats en matière de biodiversité

Les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont convenu d'un [ensemble complet d'indicateurs principaux, composants et complémentaires](#) pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du KM-GBF. Certains des indicateurs suivants pourraient également être utiles pour suivre la mise en œuvre de cette option stratégique :

Cible KM-GBF	Indicateur d' s binaire ou titre	Désagrégation facultative	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
Cible 1	A.1 Liste rouge de l' des écosystèmes A.2 Étendue des écosystèmes naturels Pourcentage des terres et des mers couvertes par des plans d'aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité1.b Nombre de pays utilisant des processus participatifs, intégrés et tenant compte de la biodiversité pour l'aménagement du territoire et/ou la gestion efficace des changements dans l'utilisation des terres et des mers afin de ramener à près de zéro la perte de zones d'importance majeure pour la biodiversité d'ici 2030			
Cible 3			3.CT.2 Indice de protection des espèces	3.CY.5 Nombre de zones protégées ayant fait l'objet d'une évaluation au niveau du site en matière de gouvernance et d'équité
Cible 5	5.1 Proportion des stocks halieutiques se situant à des niveaux biologiquement durables		5.CT.1 Indice de la Liste rouge (impacts de l'utilisation) pour les espèces utilisées B.CT.2 Indice Planète vivante pour les espèces utilisées 5.CT.2 Degré de mise en œuvre des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée	5.CY.3 Indice de la Liste rouge (impacts de la pêche) 5.CY.5 Captures totales de cétacés dans le cadre de la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine 5.CY.6 Prises accessoires d'espèces vulnérables et non ciblées
Cible 7			7.CT.3 Densité des débris plastiques 7.CT.4 Indice de la Liste rouge (impact de la pollution)	

Cible KM-GBF	Indicateur d' s binaire ou titre	Désagrégation facultative	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
Cible 10				5.CY.3 Indice de la liste rouge (impacts de la pêche) 4.CT.4 Proportion de races locales classées comme menacées d'extinction

Outils permettant de surveiller les résultats en matière de biodiversité

CSIRO Wanda

WANDA est un logiciel de reconnaissance des espèces basé sur l'intelligence artificielle développé par CSIRO. Il permet l'identification en temps réel des différentes espèces de poissons au moment de leur capture, la surveillance automatisée des activités de pêche et le suivi de la provenance des produits de la mer tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Lien : <https://research.csiro.au/icv/ai-based-electronic-monitoring-of-fisheries-operations/>

Techniques de surveillance environnementale

Diverses méthodes sont utilisées pour la surveillance environnementale dans le domaine de la pêche, telles que la surveillance directe sur le terrain, les équipements de détection automatisés, l'imagerie satellite, les estimations de population, la détermination de quotas de capture durables et la fourniture d'informations en temps réel aux pêcheurs. Ces outils et guides contribuent à la gestion durable des pêches en améliorant la collecte de données, les processus décisionnels et les capacités de surveillance.

Lien :

<https://www.sucofindo.co.id/en/articles/environmental-monitoring-for-sustainable-fisheries-maintaining-marine-ecosystem-balance/>

Systèmes de surveillance électronique (EMS) de l'ISSF

L'EMS utilise la technologie pour surveiller les activités de pêche à l'aide d'ordinateurs, de caméras vidéo, de capteurs installés sur les engins de pêche et de GPS embarqués sur les navires de pêche. Il permet l'enregistrement et la transmission continue des données, le suivi des captures, des prises accessoires, des transbordements et des débarquements, ainsi que la détection de la surpêche, des infractions à la sécurité et de la pêche INN.

Lien :

<https://www.iss-foundation.org/fishery-goals-and-resources/our-priorities/illegal-fishing-prevention/electronic-monitoring/>

Systèmes de surveillance des navires (VMS) et systèmes d'identification automatique (AIS)

Ces outils peuvent être utilisés pour suivre les activités des navires de pêche et leurs impacts potentiels sur les écosystèmes marins.

Lien : <https://globalfishingwatch.org/fact-sheet/sustainable-fisheries-management-begins-with-vessel-tracking/>

Outils permettant de surveiller les effets climatiques

Évaluations de la vulnérabilité climatique des pêcheries de la NOAA

NOAA Fisheries évalue la vulnérabilité des stocks halieutiques, des espèces protégées (mammifères, tortues marines), des habitats et des communautés de pêcheurs face aux changements climatiques et aux conditions océaniques.

Lien : <https://www.fisheries.noaa.gov/national/climate-change/climate-vulnerability-assessments>

Coûts de mise en œuvre

La mise en œuvre d'une gestion des pêches fondée sur les écosystèmes peut entraîner des coûts importants, mais ceux-ci sont souvent compensés par des avantages à long terme. La mise en œuvre initiale peut nécessiter des investissements accrus dans la recherche, la surveillance et les capacités de gestion. Toutefois, les coûts spécifiques peuvent varier en fonction de la région et des structures de gestion existantes.

Intervention dans la pratique

Quelques exemples concrets d'interventions réussies en matière de pêche durable sont présentés ci-dessous. Le rapport [Oceans Impact](#) Report du WWF donne un aperçu complet des résultats pouvant être obtenus.

- Depuis 2015, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la FAO mettent en œuvre le [projet sur la gestion durable des prises accessoires dans les pêcheries au chalut d'Amérique latine et des Caraïbes](#). Dans plusieurs pays de la région, notamment au Brésil, au Costa Rica, en Colombie, au Mexique, au Suriname et à Trinité-et-Tobago, le projet s'associe à des partenaires locaux pour tester, adapter, soutenir et diffuser des technologies, des bonnes pratiques et des politiques socio-économiques visant à réduire les prises accessoires dans les pêcheries au chalut de fond. Les pays participant au projet soutiennent ces mesures en mettant en place des structures institutionnelles pour une gestion participative, en impliquant le secteur de la pêche et en renforçant la confiance entre les gouvernements et les acteurs du secteur. Plusieurs modifications technologiques simples apportées aux engins de pêche (par exemple, la modification de la taille des mailles des filets) ont été largement acceptées et ont permis de réduire les prises accessoires des flottes industrielles et semi-industrielles de 25 à 50 %. Parallèlement, le projet a aidé les communautés locales et les groupes de femmes vulnérables à participer aux processus décisionnels dans le domaine de la pêche.
- Aux Philippines, les gouvernements national et locaux se sont associés à l'USAID pour lancer en 2012 le [projet](#) quinquennal « [Ecosystems Improved for Sustainable Fisheries](#) » (ECOFISH). S'appuyant sur les initiatives nationales, locales et de l'USAID précédemment mises en œuvre dans le pays, ce projet visait à préserver la biodiversité marine et à améliorer la gestion des ressources côtières et marines dans les économies locales de huit zones marines clés pour la biodiversité. Basé sur une approche participative, décentralisée et multisectorielle, ECOFISH a promu l'approche écosystémique de la gestion des pêches et a élargi son adoption parmi les communautés, tout en

veillant à ce que les bénéfices de la pêche soient partagés par les utilisateurs locaux des ressources. Le projet a entraîné une augmentation de 24 % de la biomasse halieutique et une augmentation ou une amélioration de 12 % de l'emploi, améliorant ainsi la gestion de plus de 1,8 million d'hectares d'eaux marines municipales.

- L'investissement à long terme du WWF et de ses partenaires pour aider à garantir [l'accord](#) historique et contraignant de l'Organisation mondiale du commerce [sur les subventions à la pêche](#), ainsi que des interdictions plus larges en plus de l'accord de 2022, garantiront fondamentalement que les interventions financières des gouvernements ne nuisent pas à la durabilité des ressources marines. Par exemple, cibler les subventions aux carburants est une condition essentielle pour obtenir un résultat positif, dans le but de réduire la surcapacité et la surpêche et de diminuer les émissions de GES produites par l'industrie mondiale de la pêche.
- [En Indonésie](#), les habitants du village de pêcheurs de Menarbu ont décidé de mettre en œuvre le « *Sasi* », une tradition locale consistant à fermer la mer pendant une période convenue, à l'instar d'une zone d'interdiction de pêche périodique. Menarbu étant situé dans le parc national de Teluk Cenderawasih, WWF-Indonésie avait initialement prévu de collaborer avec les gardes forestiers pour aider à gérer ces zones marines. Mais après avoir consulté les dirigeants locaux, il est apparu que le *Sasi* serait non seulement efficace, mais aussi une approche inclusive, équitable et durable pour la gestion des ressources marines et côtières.
- La réserve marine [Hermandad](#), créée en 2022, a étendu les eaux protégées des Galápagos en Équateur de 6 millions d'hectares. Situé au confluent de trois courants océaniques, l'archipel des Galápagos est l'un des écosystèmes marins les plus riches au monde. Hermandad s'appuie sur la réserve marine existante, qui protège environ 13,3 millions d'hectares contre les activités extractives. WWF Équateur a soutenu la création de la réserve marine Hermandad et l'élaboration de son plan de gestion, fruit de trois années d'intenses négociations entre le secteur de la pêche et les organisations de conservation. Ailleurs en Amérique latine, le WWF a contribué à la création de nouvelles aires marines protégées (AMP) en Argentine (11 millions d'hectares), au Brésil (92 millions d'hectares), en Colombie (17 millions d'hectares) et au Mexique (14 millions d'hectares), protégeant ainsi une grande diversité d'écosystèmes côtiers et océaniques.

Références

1. Basso, A., & Zolin, M. B. (2023). Analyse de la productivité foncière et de la main-d'œuvre des exploitations agricoles produisant de l'énergie renouvelable : l'étude de cas italienne. *Journal of Productivity Analysis*, 59(2), 153-172.
2. Bastardie, F., Hornborg, S., Ziegler, F., Gislason, H., & Eigaard, O. R. (2022). Réduire l'intensité de la consommation de carburant dans le secteur de la pêche : grâce à des techniques de pêche efficaces et à la reconstitution des stocks halieutiques. *Frontiers in Marine Science*, 9, 817335
3. Basurto, X., Gutierrez, N. L., Franz, N., Mancha-Cisneros, M. del M., Gorelli, G., Aguión, A., et al. (2025). Illuminating the multidimensional contributions of small-scale fisheries. *Nature*, 637(8047), 875-884.
4. BMZ. (n.d.). *Conservation marine et pêche durable*.
5. BSI. (2011). *PAS 2050:2011 - Spécification pour l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre tout au long du cycle de vie des biens et services*. Extrait de <https://biolatina.com/wp-content/uploads/2018/08/PAS2050.pdf>
6. Clean Energy Finance Corporation. (2019). *Transformer l'agriculture australienne grâce à l'énergie propre : guide pratique pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de carbone dans les exploitations agricoles*. Extrait de https://www.cefc.com.au/document?file=/media/402212/cefc_transform_aust_agriculture_w_clean_ergy.pdf

7. Cordano, J., & O'Dea, N. (2023). *Rapport sommaire informel du dialogue sur l'océan et le changement climatique 2023*. Extrait de <https://unfccc.int/documents/631689#:~:text=UNFCCC%20Nav&text=Le%20dialogue%20sur%20l'océan%20a%20offert%20une,messages%20clés%20et%20pistes%20pour%20l'avenir>
8. EIP-AGRI – Commission européenne. (2019). *Fiche d'information sur les énergies renouvelables dans les exploitations agricoles*. Consulté le 6 février 2024, à l'adresse <https://ec.europa.eu/eip/agriculture/en/publications/eip-agri-factsheet-renewable-energy-farm>
9. FAO. (1995). *Code de conduite pour une pêche responsable | Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*. Consulté le 27 février 2026, à l'adresse <https://www.fao.org/iuu-fishing/international-framework/code-of-conduct-for-responsible-fisheries/en/>
10. FAO. (2009). *Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée*. Extrait de https://www.wto.org/english/tratop_e/rulesneg_e/fish_e/2009_psm.pdf
11. FAO. (2015). *Consommation de carburant et d'énergie dans le secteur de la pêche*. Extrait de <https://www.fao.org/documents/card/en?details=89457227-b55f-4ac6-95ad-cccd53a3dcb0/>
12. FAO. (2020). *Aborder la question de la pêche et de l'aquaculture dans les plans nationaux d'adaptation*. Consulté le 25 juin 2024, à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/items/384f23a5-57db-4e70-8c75-6156c523d904>
13. FAO. (2020). *Pêche et aquaculture intelligentes face au climat*. Consulté à l'adresse <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=579>
14. FAO. (2020). *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020 : la durabilité en action*. Consulté le 12 février 2024, à l'adresse <https://www.fao.org/3/ca9229en/ca9229en.pdf>
15. FAO. (2022). *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2022 : vers une transformation bleue*. Consulté le 12 février 2024, à l'adresse <https://www.fao.org/documents/card/en?details=cc0461en>
16. FAO. (2024). *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2024*. Consulté le 27 février 2026, à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cd0683en>
17. FAO. (s.d.). *Mesures et approches de gestion*. Consulté le 12 février 2024, à l'adresse <https://www.fao.org/3/W4230E/w4230e07.htm>
18. FAO. (s.d.). *L'utilisation de mesures techniques dans les pêcheries responsables : restrictions spatiales et temporelles*. Consulté le 27 février 2026, à l'adresse <https://www.fao.org/4/y3427e/y3427e05.htm>
19. FAO. *Accord visant à promouvoir le respect des mesures internationales de conservation et de gestion par les navires de pêche en haute mer*. (1993). Consulté le 27 février 2026, à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cd2921m>
20. Ferrer, E. M., Giron-Nava, A., & Aburto-Oropeza, O. (2022). *La surpêche augmente l'empreinte carbone de la production de fruits de mer issus de la pêche artisanale*. *Frontiers in Marine Science*, 9, 768784
21. Gillett, R., Preston, G., Nash, W., Govan, H., Adams, T., & Lam, M. (2008). *La diversification des moyens de subsistance comme outil de gestion des ressources marines dans les îles du Pacifique : leçons apprises*. Consulté le 27 février 2026, à l'adresse https://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews/125/FishNews125_32_Gillett.pdf
22. Gladstone, F. J., Basurto, X., Frawley, T., Nenadovic, M., Navarro, J. E. V., Dyck, S. R.-V., et al. (2025). *Réglementation de l'accès et de l'action : les formes coopératives et non coopératives influencent la vulnérabilité et l'adaptation des moyens de subsistance des petits pêcheurs*. *Ecology and Society*, 30(3). Consulté le 27 février 2026, sur <https://ecologyandsociety.org/vol30/iss3/art23/>
23. *Tendances mondiales des émissions de dioxyde de carbone (CO2) provenant de la combustion de carburant dans la pêche maritime entre 1950 et 2016*. (2019). *Marine Policy*, 107, 103382

24. Herbert, S., Hashemi, M., Chickering-Sears, C., Weis, S., Carlevalle, J., & Campbell-Nelson, K. (2014). *Production d'énergie renouvelable dans les exploitations agricoles*. Consulté le 6 février 2024, sur <https://ag.umass.edu/crops-dairy-livestock-equine/fact-sheets/renewable-energy-production-on-farms>
25. HLPE (2023). *Réduire les inégalités pour la sécurité alimentaire et la nutrition*. Rome, CFS HLPE-FSN. Disponible à l'adresse <https://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/insights/news-insights/news-detail/reducing-inequalities-for-food-security-and-nutrition/en>
26. *Convention de l'OIT sur le travail dans le secteur de la pêche.*, (2007). Consulté le 27 février 2026, à l'adresse <https://www.google.com/search?client=safari&rls=en&q=ILO+Work+in+Fishing+Convention%2C+2007&ie=UTF-8&oe=UTF-8>
27. OIT. *Protocole de 2014 à la Convention sur le travail forcé, 1930.*, (2014). Consulté le 27 février 2026, à l'adresse https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/ILO_P_029.pdf
28. IRENA et FAO. (2021). *Les énergies renouvelables pour les systèmes agroalimentaires – Vers les objectifs de développement durable et l'accord de Paris*. Extrait de <https://doi.org/10.4060/cb7433en>.
29. Kriegl, M., Elías Ilosvay, X. E., Von Dorrien, C., & Oesterwind, D. (2021). Zones marines protégées : au carrefour de la conservation de la nature et de la gestion des pêches. *Frontiers in Marine Science*, 8, 676264.
30. Lam, V. W. Y., Allison, E. H., Bell, J. D., Blythe, J., Cheung, W. W. L., Frölicher, T. L., et al. (2020). Changement climatique, pêcheries tropicales et perspectives de développement durable. *Nature Reviews Earth & Environment*, 1(9), 440-454.
31. Macusi, E. D., Camaso, K. L., Barboza, A., & Macusi, E. S. (2021). Vulnérabilité perçue et impacts du changement climatique sur la pêche artisanale dans le golfe de Davao, aux Philippines. *Frontiers in Marine Science*, 8, 597385
32. Majeed, Y., Khan, M. U., Waseem, M., Zahid, U., Mahmood, F., Majeed, F., et al. (2023). Les énergies renouvelables comme source alternative pour la gestion énergétique dans l'agriculture. *Energy Reports*, 10, 344-359.
33. Mariani, G., Cheung, W. W. L., Lyet, A., Sala, E., Mayorga, J., Velez, L., et al. (2020). Laisser couler davantage de gros poissons : la pêche empêche la séquestration du carbone bleu, dont la moitié dans des zones non rentables. *Science Advances*. Consulté le 12 février 2024, sur <https://www.science.org/doi/10.1126/sciadv.abb4848>
34. Parker, R. W. R., Blanchard, J. L., Gardner, C., Green, B. S., Hartmann, K., Tyedmers, P. H., et al. (2018). Consommation de carburant et émissions de gaz à effet de serre des pêcheries mondiales. *Nature Climate Change*, 8(4), 333-337.
35. Pestisha, A., Gabnai, Z., Chalgynbayeva, A., Lengyel, P., & Bai, A. (2023). Systèmes d'énergie renouvelable à la ferme : une revue systématique.
36. Philippe, J. (17 février 2025). Les petits pêcheurs devraient être au cœur du Pacte européen pour les océans. *Coalition pour des accords de pêche équitables*. Consulté le 27 février 2026, sur <https://www.cffacape.org/publications-blog/small-scale-fishers-should-be-at-the-centre-of-the-european-oceans-pact>
37. Rare. (n.d.). Restaurer, protéger et gérer nos mers côtières. *Fish Forever*. Consulté le 12 février 2024, sur <https://rare.org/program/fish-forever/>
38. Scotti, M., Opitz, S., MacNeil, L., Kreutle, A., Pusch, C., & Froese, R. (2022). La gestion des pêches basée sur les écosystèmes augmente les prises et la séquestration du carbone grâce à la reconstitution des stocks exploités : l'étude de cas de la mer Baltique occidentale. *Frontiers in Marine Science*, 9, 879998

39. Sims, R., Flammini, A., Puri, M., & Bracco, S. (2015). *Opportunités pour les chaînes agroalimentaires de devenir écoénergétiques*. Consulté le 6 février 2024, sur <https://www.fao.org/publications/card/es/c/0ca1c73e/>.
40. Sumaila, U. R., & Tai, T. C. (2020). Mettre fin à la surpêche et accroître la résilience des océans au changement climatique. *Frontiers in Marine Science*, 7, 541070
41. Sumaila, U. R., de Fontaubert, C., & Palomares, M. L. D. (2023). Comment la surpêche nuit à la résilience des ressources marines dans le contexte du changement climatique. *Frontiers in Marine Science*, 10, 1250449
42. Sumaila, U. R., Ebrahim, N., Schuhbauer, A., Skerritt, D., Li, Y., Kim, H. S., et al. (2019). Estimations actualisées et analyse des subventions mondiales à la pêche. *Marine Policy*, 109, 103695.
43. Pêche durable. (n.d.-a). *WWF Baltic*. Consulté le 12 février 2024, sur <https://www.wwfbaltic.org/our-work/marine/sustainable-fisheries/>
44. Pêche durable. (n.d.-b). *WWF*. Consulté le 12 février 2024, sur https://www.wwf.eu/what_we_do/oceans/sustainable_fisheries/
45. Gestion durable des prises accessoires dans les pêcheries au chalut d'Amérique latine et des Caraïbes (REBYC-II LAC) | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (s.d.). Consulté le 27 février 2026, à l'adresse <https://www.fao.org/in-action/rebyc-2/en/>
46. Suuronen, P., Chopin, F., Glass, C., Løkkeborg, S., Matsushita, Y., Queirolo, D., et al. (2012). Pêche à faible impact et économe en carburant — Regarder au-delà de l'horizon. *Fisheries Research*, 119-120, 135-146
47. Programmes TURF relatifs aux droits d'utilisation territoriale pour la pêche | EDF Fishery. (n.d.). Consulté le 27 février 2026, sur <https://fisherysolutionscenter.edf.org/build-knowledge/sustainable-fisheries/territorial-use-rights-fishing-turf-programs>
48. Tubiello, F. N., Karl, K., Flammini, A., Gütschow, J., Obli-Laryea, G., Conchedda, G., et al. (2022). Les processus de pré-production et de post-production dominent de plus en plus les émissions de gaz à effet de serre des systèmes agroalimentaires. *Earth System Science Data*, 14(4), 1795-1809.
49. Ultimate Beneficial Ownership: Why Transparency Is Vital for Effective Fisheries Governance (Propriété effective finale : pourquoi la transparence est essentielle à une gouvernance efficace des pêches). (24 février 2026). *Global Fishing Watch*. Consulté le 27 février 2026, à l'adresse <https://globalfishingwatch.org/fact-sheet/ultimate-beneficial-ownership-why-transparency-is-vital-for-effective-fisheries-governance/>
50. ONU. *Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrants*. (1995). Consulté le 27 février 2026, à l'adresse https://treaties.un.org/pages/viewdetails.aspx?src=treaty&mtdsg_no=xxi-7&chapter=21&clang=en
51. ONU. *Accord conclu dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale*. (2023). Consulté le 27 février 2026, sur <https://www.un.org/bbnjagreement/sites/default/files/2024-08/Text%20of%20the%20Agreement%20in%20English.pdf>
52. USAID. (s.d.). Programme ECO-FISH (Ecosystems Improved for Sustainable Fisheries) [Amélioration des écosystèmes pour une pêche durable]. Consulté le 27 février 2026, à l'adresse <https://sam.gov/opp/8274f2197809be629f3e3b581cbe04f3/view>
53. Valdemarsen, J. W. (2001). Tendances technologiques dans la pêche de capture. *Ocean & Coastal Management*, 44(9), 635-651.
54. Lignes directrices volontaires pour les systèmes de documentation des captures | Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

l'agriculture. (s.d.). Consulté le 27 février 2026, à l'adresse

<https://www.fao.org/iuu-fishing/international-framework/voluntary-guidelines-for-catch-documentation-schemes/en/>

55. Directives volontaires pour la performance des États du pavillon | Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (n.d.). Consulté le 27 février 2026, à l'adresse <https://www.fao.org/iuu-fishing/international-framework/voluntary-guidelines-for-flag-state-performance/en/>
 56. Organisation mondiale du commerce. (2022). *Accord sur les subventions à la pêche*. Extrait de https://www.wto.org/english/tratop_e/rulesneg_e/fish_e/fish_factsheet_e.pdf
 57. WWF (2022). *Le WWF salue l'accord tant attendu de l'OMC visant à réduire les subventions néfastes à la pêche*. Extrait de https://wwf.panda.org/wwf_news/?5852941/WWF-welcomes-long-awaited-WTO-agreement-to-curb-harmful-fisheries-subsidies
 58. WWF. (2022). *Fixer des objectifs scientifiques dans le secteur des produits de la mer : meilleures pratiques à ce jour*. Extrait de https://files.worldwildlife.org/wwfassetsprod/files/Publication/file/8cn3jb0kvv_Seafood_Guide_20220329_v3.pdf
 59. WWF. (2023). *WWF COP28 Ocean-Climate Expectations*. Extrait de <https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/wwf-cop28-ocean-climate-expectations-paper-nov-2023.pdf>
 60. WWF. (n.d.-a). Rapport sur l'impact des océans : réalisations du réseau WWF en matière de conservation marine 2017-2022. Consulté le 27 février 2026, sur https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/wwf-oceans-impact-report_2017-2022.pdf
 61. WWF. (n.d.-b). Produits de la mer durables : guides à l'intention des consommateurs. Consulté le 27 février 2026, à l'adresse https://wwf.panda.org/act/live_green/out_shopping/seafood_guides
-